

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2

Date de convocation :

**15/07/ 2020**

Date d'affichage :

**15/07/2020**

## VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 21 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL – Jérémie VINCENT

**Absents et représentés** : Marc-André DABAT ayant donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN ayant donné pouvoir à Thierry BAUD

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°46/2020 : OPPOSITION AU PROJET DE FERMETURE DES TRESORERIES DE ST-JEAN-ST-NICOLAS ET ST-BONNET EN CHAMPSAUR**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la réorganisation des services des finances publiques dans le département des Hautes-Alpes, les trésoreries de St-Jean-St-Nicolas et St-Bonnet en Champsaur sont amenées à fermer. Le projet a été exposé aux élus du territoire par le Directeur Départemental des Finances Publiques lors de sa venue à St-Jean-St-Nicolas le 30 juillet 2019. Il n'y aura plus que trois trésoreries dans le département : Gap, Embrun et Briançon. Différentes hypothèses et solutions potentielles ont été avancées pour pallier à ces fermetures, notamment la dématérialisation des procédures. Le Maire informe d'ailleurs les élus qu'il a reçu ce jour un courrier du DDFIP annonçant le démarrage dans le département du dispositif « paiement de proximité » permettant aux administrés de régler en numéraire les factures émises par la collectivité, leurs amendes et leurs impôts en phase amiable de moins de 300€ chez les buralistes-partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

Un débat s'ensuit. Les élus s'inquiètent de cette fermeture.

Tout d'abord, il s'agit de la perte d'un service public de proximité, qui va mettre en difficulté une partie de la population déjà fragile : les personnes âgées qui manquent d'aisance dans l'utilisation des moyens modernes de paiement et dans la pratique de l'informatique, les personnes précaires qui n'ont pas toujours accès à l'outil numérique, notamment. De plus, selon les hameaux, le débit internet n'est pas toujours suffisant, est intermittent, ce qui complexifie les démarches. Sans interlocuteur direct, les délais de traitement des demandes seront allongés.

Ils font remarquer également que la fermeture de ces deux trésoreries entraîne la disparition de plusieurs emplois dans la vallée et, le cas échéant, le déménagement de familles vers les villes dans lesquelles sont transférés les services. Une fois encore le service public quitte la campagne et se recentre vers les villes.

Enfin, les élus s'inquiètent du service rendu par le Trésorier à la collectivité : rôle de conseil, notamment pour l'élaboration du budget, dépôt de fonds des régies d'avance et de recette, recouvrement des recettes...

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**



**De se prononcer** contre la fermeture des trésoreries de St-Jean-St-Nicolas et St-Bonnet en Champsaur

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 005-210501458-20200721-46\_2020-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

29 JUL. 2020